

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Séance du 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi seize à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Brunc FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christiar CITADELLE; Mme Sylvie DAGONIA; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON; M. Martelin RATIER; M. Arthur MARICEL Mme Clara RIGAH; Mme Karine GATIBELZA; M. Didier MARICEL; Mme Cindy ARNASSALON M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI; M. Benjamir GRACCHUS; Mme Edwige BERMATOL; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Yvon COMBES; M. Rodrigue MOULIN
Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER Mme Francis ROSAMONT; Mme Annick ABELA;

Date de la convocation

10 mai 2023

Date d'affichage de la délibération

Adopte à l'unanimité

DELIBERATION N°2023/05/42

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MONSIEUR YANIS IBALOT POUR
FINANCER SON STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL A MALTE**

Monsieur Yanis IBALOT, étudiant en BTS Commerce International au Lycée des Droits de l'Homme, doit effectuer un stage en milieu professionnel non rémunéré à Malte sur une durée de 9 semaines, soit du 08 mai au 09 juillet 2023.

Ce stage obligatoire dans le cadre de son cursus scolaire, lui permettra d'acquérir et approfondir les compétences professionnelles, améliorer ses compétences linguistiques et développer la mobilité.

Le voyage tous frais compris représente un budget de 4 500 € avec une participation des administrations locales telles que la Région, LADOM et du programme Erasmus, avec un reste à sa charge de 2 500 €.

Monsieur Yanis IBALOT sollicite la ville de Lamentin pour une aide financière à hauteur de 500€.

Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette demande.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'allouer à Monsieur Yanis IBALOT, une aide financière à hauteur de 500 €.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GLORIEUX

